

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 V.214 Vœu relatif à la présentation du programme d'investissement de la mandature

Le Conseil de Paris,

Considérant le vœu déposé par le groupe écologiste de Paris et le groupe Génération.s relatif à la présentation du programme d'investissement de la mandature ,

Considérant le vœu déposé par Danielle Simonnet en faveur d'un Programme d'investissement de mandature ,

Considérant le projet commun pour la mandature qui a réuni les élu.e.s de la majorité lors de l'élection municipale de juin 2020, visant à voir émerger des projets à vocation environnementale et sociale sur le territoire parisien durant cette nouvelle mandature ;

Considérant l'utilité pour l'exécutif mais aussi pour les services administratifs de Paris d'une stratégie pour l'élaboration de leur feuille de route et l'organisation de leur charge de travail, particulièrement dans un contexte contraint financièrement ;

Considérant le contexte budgétaire contraint que la Ville de Paris subit depuis plus d'un an du fait de la crise économique engendrée par la pandémie de covid-19 qui a lourdement affecté l'activité économique, les recettes de la collectivité, et qui a occasionné des dépenses importantes et imprévues entre le deuxième trimestre de l'année 2020 et l'été 2021;

Considérant que les investissements de la Ville pour 2021 représentent un engagement ambitieux de 1,54 Md€ après le budget supplémentaire reflétant les grandes priorités de la mandature ;

Considérant que notre majorité souhaite concentrer prioritairement ses investissements vers des projets de transformation de notre Ville à long terme afin de s'adapter aux enjeux de réduction de notre empreinte environnementale et de lutter contre les inégalités sociales, et que cela impose d'adopter une stratégie ambitieuse d'investissement ;

Considérant la nécessité pour la Ville de Paris de se dégager de nouvelles marges de manœuvre financières à cet effet ;

Considérant que les collectivités territoriales constituent un échelon particulièrement pertinent des plans de relance post Covid-19 comme aux États-Unis et dans d'autres pays européens, que le Parlement européen et la Commission européenne soutiennent les États européens membres pour cette relance mais qu'en France, ce soutien est trop peu territorialisé;

Considérant que la situation de crise dans laquelle se trouve la Ville s'inscrit dans un contexte d'affaiblissement de l'autonomie financière et fiscale, et que la Ville de Paris ainsi que les autres collectivités doivent de ce fait repenser l'avenir des finances locales ;

Considérant le désengagement de l'État vis-à-vis de la Ville de Paris qui, depuis 2020, est devenue contributrice nette aux mécanismes de péréquation ;

Considérant les restes à charge de la Ville de Paris sur les aides sociales, c'est-à-dire la non compensation des dépenses des collectivités territoriales sur le RSA, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, la Prestation de Compensation du Handicap ;

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu que la Ville de Paris :

- maintienne un fort niveau d'investissement, guidé par les priorités des Maires d'arrondissement, de l'exécutif et de la majorité municipale, pour poursuivre et accélérer la transformation de Paris en ville durable, solidaire, responsable et innovante ;
- présente, à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, la stratégie d'investissement de la Ville et ses perspectives pluriannuelles ;
- initie une alliance des collectivités territoriales afin de réclamer auprès de l'État le remboursement des dépenses liées à la crise, une répartition plus équitable du plan de relance, ainsi que pour faire valoir une application effective du droit constitutionnel de libre-administration ;
- organise des assises de la fiscalité locale pour pérenniser le financement des collectivités territoriales.